

**MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 19 AOÛT 2019 – 15 HEURES**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf août à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le treize août deux mil dix-neuf s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Nombre de membres en exercice : 6      Nombre de présents : 5      Nombre de votants : 6**

**Etaient présents** : Mesdames Catherine BLANC, Evelyne LEFRERE, Messieurs René ALMERAS, Jean-Louis REY et Jean-Pierre ROUX.

**Etait absent et excusé (pouvoir donné)** : Monsieur Eric GERNEZ (pouvoir donné à M. René ALMERAS)

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Catherine BLANC secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 15 heures, il procède à l'appel nominal des Conseillers, seul, Eric GERNEZ est absent, il a donné pouvoir à Monsieur René ALMERAS, Constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**1. APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2019**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 17 juin 2019.

**2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SISTERONNAIS-BUECH – Agence postale du Poët**

Monsieur le Maire présente un projet de statuts modifiés de la C.C.S.B. suite au souhait de la commune du Poët de récupérer la gestion de l'Agence postale. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable pour la modification des statuts en ce sens.

**3. NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire informe que les services des impôts seraient regroupés sur les communes de Gap et Briançon et propose au conseil municipal de voter contre cette décision. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de prendre une délibération pour le maintien des services actuels et contre leur suppression.

**4. RAPPORT ANNUEL DE L'ANNEE 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel communiqué par la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch, une discussion s'engage sur les projets. Actuellement 197 points de collecte sont présents sur le territoire, 29 sont souhaités pour l'avenir ! Les containers sur roulettes doivent être remplacés par des colonnes plus hautes et plus grandes. Le souci est de savoir où ils vont être placés et combien ? Le Camping des Catoyes propose un terrain privé pour avoir des colonnes mais est-ce vraiment une solution ? Une réunion d'information devrait être organisée par les services de la C.C.S.B.

**5. APPROBATION DEVIS CONCERNANT LA DENOMINATION DES RUES DU VILALGE ET DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**

Monsieur le Maire présente le devis établi par la société SIGNAUX GIROD concernant les plaques de dénomination des rues du village de Sainte-Colombe (Chef-lieu et Hameau des Bégües).



Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis pour un montant H.T. de 1924.61 € et charge le Maire de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Hameau des Bégües manque d'eau potable. Il propose de raccorder les sources abandonnées (VEILLANE) et maintenir ce raccordement pour l'avenir. Dans l'immédiat contact est pris avec la SOPEI pour trouver des solutions en ce qui concerne le traitement des UV (sont-ils suffisants ?). Une autre hypothèse serait de pomper l'eau dans le Céans.


La séance est levée à 16 heures 25

AFFICHÉ LE 23-06-2014

La Secrétaire de séance,  
Catherine BLANC



Le Maire,  
René ALMERAS



**NB : Le procès-verbal complet de la séance sera, après approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, affiché aux lieux habituels.**

